

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 MARS 2016

Nombre de membres

- afférents au C. M. : 15
- en exercice : 15
- présents : 12

L'an deux mil seize et le lundi sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Richard MASSEBEUF, Maire.

Date de la convocation

29 février 2016

Présents : 12

CAMOIN Josiane
CHAREYRE Fabrice
HOPPENOT Florence
PONCE Marie-Thérèse

MASSEBEUF Richard

MIALON Michel
CLAUZIER Laurence
MACIEJEWSKI Noël

ROURESSOL Raymond

GUYON Marc
VIALLE Yvette
PARGOIRE Caroline

Date d'affichage

29 février 2016

Absents : 3

VOLLE Georges

AUBOSSU Solange

JOANNY Patrick

Procurations : 3

JOANNY P. à CHAREYRE F.

AUBOSSU S. à CAMOIN J.

VOLLE R. à MASSEBEUF R.

Secrétaire de séance élue :

HOPPENOT Florence

1/ M14 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015

Résultat de Fonctionnement :	Recettes de l'exercice :	639 328.79 €
	Dépenses de l'exercice	435 138.60 €

		+ 204 190.19 €
Résultat d'Investissement :	Recettes de l'exercice :	314 503.11 €
	Dépenses de l'exercice	297 825.95 €

		- 16 677.16 € €
TOTAL GENERAL		+ 187 513. 03 €

2/OBJET : M49 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015

Résultat de Fonctionnement :	Recettes de l'exercice :	219 889.94 €
	Dépenses de l'exercice	166 159.26 €

		+ 53 730.68 €
Résultat d'Investissement :	Recettes de l'exercice :	274 065.40 €
	Dépenses de l'exercice	39 393.80 €

		234 671.60 €
TOTAL GENERAL		+ 288 402.28 €

3/OBJET : Subventions 2016 aux Associations de la Commune et à l'APIPAV

Le Maire rend compte de la réunion de la Commission « Associations » du 15 février dernier. Après avoir vérifié le caractère complet de l'ensemble des dossiers de demande de subvention déposés par les associations, la Commission propose que l'évolution du montant des subventions allouées tienne compte de leur implication lors des différentes manifestations organisées sur la commune (fête du 14 juillet, fête des enfants...) ou de la mise en place d'activités permettant la promotion de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (14 voix pour et 1 abstention Marc GUYON) vote les subventions ci-dessous pour 2016 :

1	Au Fil des pages (Bibliothèque)	de St Didier	900 €
2	St Didier Patchwork	de St Didier	320 €
3	Un Sourire en chantant (Chorale)	de St Didier	320 €
4	FCSD (Football Club de St Didier)	de St Didier	2 475 €
5	UFAC (Ancien Combattant)	de St Didier	245 €
6	ACCA (Chasse)	de St Didier	210 €
7	Amicale Laique	de St Didier	2 980 €
8	Les Rendez-Vous du Jeudi	de St Didier	245 €
9	Sport et Découverte 07	de St Didier	245 €
10	Les Randonneurs de Jastres	de St Didier	200 €
11	Club de Gym	de St Didier	300 €
12	Country Passion St Didier	de St Didier	320 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (13 voix pour, 1 abstention : Marc GUYON- Yvette VIALLE membre du club des Aînés n'a pas participé aux débats ni pris part au vote) vote les subventions ci-dessous pour 2016 :

13	Club des Aînés de la Plaine	de St Didier	320 €
----	-----------------------------	--------------	-------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Marc GUYON- Noël MACIEJEWSKI membre de Cool Danse n'a pas participé aux débats ni pris part au vote) vote les subventions ci-dessous pour 2016 :

14	Cool Danse	de St Didier	245 €
----	------------	--------------	-------

TOTAL DES SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE 9 325 €

Il est ensuite procédé, à l'unanimité :

- au vote de la subvention annuelle attribuée à l'Association du Personnel Intercommunal du Pays d'Aubenas-Vals : **254 €** (63.50 € x 4 agents souhaitant adhérer) ;
- au vote de la subvention annuelle attribuée à l'Association Syndicale Autorisée du Domaine de Ville : **762 €** à imputer au compte 65737.

4/OBJET : Demandes de subventions diverses

Monsieur le Maire fait part de deux demandes de subvention présentées par :

- l'Entente Saint-Etienne Aubenas Handball ;
- l'association Natation Sud Ardèche de Lablachère.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant le nombre croissant de demandes de subventions de la part des associations « hors commune »,

Considérant que la volonté de la commune est de soutenir les associations communales,

- décide de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'Entente Saint-Etienne Aubenas Handball ;
- décide de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'association Natation Sud Ardèche de Lablachère.

5/OBJET : M49 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de la Trésorerie d'Aubenas d'admission en non-valeur de créances communales. Ces dernières, relatives à des rôles d'eau et d'assainissement impayés s'élèvent à la somme de **4.53 €**.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ces demandes d'admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur sur le budget annexe eau et assainissement, au compte 654, les créances communales présentées par le Trésor Public pour un montant total de 4.53 € ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

6/OBJET : M14 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Point dans l'attente de précisions complémentaires (sera débattu lors d'une prochaine séance).

7/OBJET : Autorisation donnée au Maire pour la signature d'une convention de prestation de services relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires

Monsieur le Maire explique que suite au départ de l'intervenante de l'activité « Art Plastique » il convient de signer une nouvelle convention de mise à disposition avec Mme Mélissa DAUSQUE qui a été recrutée pour la remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à signer la convention de mise à disposition avec Mélissa DAUSQUE ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- afin de faciliter la gestion communale, **donne délégation** au Maire pour la signature de toutes les conventions à intervenir avec les intervenants des temps d'activités périscolaires dans la mesure où les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

8/OBJET : SDE 07 – Demande de subvention éclairage public chemin de la Plaine et zone commerciale des Terres de Millet

Monsieur le Maire présente le devis pour le renforcement de l'éclairage public du chemin de la Plaine et de la zone commerciale des Terres de Millet.

Le montant de l'opération est estimé à 7 390.98 € H. T. (8 869.17 € T. T. C.) :

Il précise que ce dossier peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) à hauteur de 50 % du montant des travaux H. T. (subvention attendue 3 695.49 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le devis pour le renforcement de l'éclairage public du chemin de la Plaine et de la zone commerciale des Terres de Millet d'un montant de 7 390.98 € H. T. ;
- **sollicite** le concours du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour le financement de cette opération ;
- **confie** par convention la maîtrise d'ouvrage temporaire des travaux au SDE07 ;
- **autorise** le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

9/OBJET : Travaux vestiaires du stade – Demande de subvention sur la réserve parlementaire de Madame la Députée

Monsieur le Maire explique qu'il convient de solliciter Madame Sabine BUIS dans le cadre de la réserve parlementaire pour les travaux de mise aux normes accessibilité des vestiaires du stade et la création d'un Club House.

Il rappelle que le montant de la dépense s'élèverait à la somme de 285 600 € H. T., selon le détail ci-dessous :

- Création Club House	138 500.00 €
- Mise aux normes accessibilité des vestiaires.....	69 500.00 €
- Reprise couverture – zinguerie et ravalement façades	32 000.00 €
- Montant HT des travaux	240 000.00 €

- Maîtrise d'œuvre	26 400.00 €
- Bureaux de contrôle.....	6 000.00 €
- Assurances et frais divers pour imprévus	13 200.00 €
TOTAL GENERAL H. T.....	285 600.00 €
TVA à 20 %.....	57 120.00 €
TOTAL TTC.....	342 720.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Fabrice CHAREYRE en qualité de maître d'œuvre de l'opération n'a pas participé aux débats ni pris part au vote) :

- sollicite le concours de Madame La Députée, Sabine BUIS, dans le cadre de la Réserve Parlementaire ;
- autorise le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette affaire.

10/OBJET : Modification des statuts du Syndicat Tout'enBus

Monsieur le Maire explique que lors de sa séance du 17 décembre 2015 le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de transport urbain Tout'enBus a approuvé la modification de ses statuts, comme suit :

- Article 11 : « A compter du 1^{er} janvier 2016, les communes membres du Syndicat Intercommunal de Transport Urbain Tout'enbus participeront à hauteur de un euro par habitant et par an au budget du Syndicat Intercommunal de transport Urbain Tout'enbus.
Le nombre d'habitants qui servira de base pour la participation des communes membres est la population totale INSEE de chaque commune membre du Syndicat Tout'enbus, au 1^{er} janvier de l'année, mentionné sur le site de l'INSEE. »

Il appartient aux communes membres de se prononcer quant à la modification des statuts du Syndicat Tout'enBus.

Le Maire invite ensuite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (14 voix pour et 1 abstention Florence HOPPENOT) :

- **approuve** la modification des statuts du Syndicat Tout'enBus telle que présentée ci-dessus ;
- **autorise** le Maire à signer les documents relatifs à ces modifications de statuts ;
- **dit** que la dépense correspondante sera inscrite au budget.

11/OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals – Prise de compétence « guichet unique » au 1^{er} avril 2016

Monsieur le Maire explique que lors de sa séance du 15 décembre 2015 dernier le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals a approuvé la modification de l'article 4 de ses statuts par la prise de compétence Guichet Unique (rebaptisé Pôle Info Accueil Petite Enfance) à compter du 1^{er} avril 2016.

Il appartient maintenant aux communes membres de se prononcer quant à la modification de ces statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals afin d'y ajouter la compétence « Guichet Unique » (Pôle Info Accueil Petite Enfance) à compter du 1^{er} avril 2016 ;
- **autorise** le Maire à signer les documents relatifs à ces modifications de statuts.

12/OBJET : Autorisation donnée au Maire pour la signature des conventions de passage relatives aux sentiers de randonnée

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du sentier de randonnée qui doit être mis en place sur la commune par les services de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals, il convient de l'autoriser à signer les conventions de passage à intervenir avec les différents propriétaires des parcelles concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer les conventions de passage dans le cadre du sentier de randonnée et tous les documents relatifs à cette affaire.

13/OBJET : Demande de classement du bac de rétention et des espaces communs (ADIS – Lotissement le Valleton 2) dans le domaine public communal

Monsieur le Maire fait part du courrier de ADIS SA HLM demandant le classement du bassin de rétention et des espaces communs du lotissement « Le Valleton 2 » (allée Félix Plantevin) dans le domaine public communal. Il rappelle que la totalité des voiries et des réseaux desservant le lotissement est déjà transférée à la commune par acte en date du 23 mai 2012.

Il demande aux membres du Conseil de se prononcer sur la reprise du bac de rétention et des espaces communs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix pour et 1 abstention Laurence CLAUZIER) :

- Donne son accord pour le classement dans le domaine public communal du bac de rétention du lotissement LE VALLETON 2, allée Félix Plantevin, appartenant à ADIS SA HLM à l'euro symbolique ;
- Dit que les espaces communs resteront propriété de ADIS SA HLM et ne seront donc pas transférés dans le domaine public de la commune ;
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- Dit que tous les frais afférents à cette affaire seront supportés par ADIS SA HLM.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Florence HOPPENOT, conseillère municipale, informe l'assemblée de son départ de la région pour raisons personnelles et professionnelles à compter du mois d'avril 2016.

➤ **Forum des associations** : un appel sera lancé aux associations de la commune afin de savoir si l'une d'entre elles serait susceptible de l'organiser en 2016. Monsieur le Maire rappelle que le premier forum des associations s'est tenu en 2015 à l'initiative de Christian Huteau, président de l'association Sport et Découverte 07. Il rappelle que ce forum était « couplé » avec un vide grenier.

➤ **Commission voirie de la CCPAV - Raymond ROURESSOL** rend compte de cette réunion :

- Travaux 2016 sur la voirie d'intérêt communautaire du chemin de la Plaine (aménagement du carrefour Sabaton) : 54 281 € TTC.
- Malheureusement la réalisation des trottoirs du chemin de la Plaine est programmée sur le budget 2017 de la communauté de communes.

➤ **Compétence petite enfance** : Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette compétence sera transférée à la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals à compter du 1^{er} septembre 2016.

➤ **Manifestions des 19 et 20 mars 2016 organisées par le CCAS** : Caroline PARGOIRE rappelle les différentes manifestations prévues en faveur de l'association « Pas à Pas Ardèche » pour vaincre l'autisme.

- Samedi 19 mars à partir de 16 h 30 : Thé dansant, tombola, petite restauration.....
- Dimanche 20 mars de 9 h 00 à 17 h 00 : Baby-Troc, parcours sportif, module gonflable pour les enfants.....

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour aider les membres du CCAS pendant ces deux journées.

➤ **Etude de faisabilité d'une place du Village** : Comme mentionné sur la profession de foi une étude de faisabilité d'une place de Village en zone AU est amorcée. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui sera mené sur plusieurs années, notamment en ce qui concerne les acquisitions foncières.

➤ **Courrier Président du Ball Trapp** : Le Maire donne lecture du courrier du Président du Ball Trapp d'Aubenas en date du 25 janvier 2016 relatif à la dépollution du site.

- Comme annoncé lors de la cérémonie des vœux du 11 janvier 2016, le Maire indique que la réserve communale de sécurité civile et la vigilance citoyenne vont progressivement se mettre en place sur la commune.
 - La réserve communale de sécurité civile a pour objectif d'aider les secouristes et les pompiers en cas de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies...) et/ou d'accidents industriels (explosion d'usine, nucléaire...). Elle est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs sur le territoire de la commune.
 - L'opération de vigilance citoyenne devrait se mettre en œuvre d'ici cet été à l'initiative de la commission communale de sécurité. Il s'agit ici de diminuer et de prévenir les faits d'insécurité (cambriolages, vandalisme, agressions...) et d'optimiser les chances de retrouver les malfaiteurs et d'améliorer la réactivité des services de Police par une vigilance de tous et la mise en place de référents en contact direct avec ces services

Des précisions complémentaires sur ces deux points seront apportées ultérieurement.

- **Travaux réseaux RN102** : Les travaux ont commencé et avancent bien, malgré quelques difficultés rencontrées sur des parcelles privées, difficultés rapidement résolues grâce au suivi régulier du chantier par les élus.

En ce qui concerne la fibre optique, le syndicat ADN (Ardèche Drôme Numérique) a procédé à l'ouverture de quelques chambres d'Orange sur la RN102 permettant de confirmer la présence de fourreaux libres sur ces chambres. Cependant la continuité de ces fourreaux dans les autres chambres reste à confirmer.

Dans la continuité de ces travaux, des feux tricolores seront mis en place prochainement perturbant la circulation sur la RN102. De nombreux véhicules risquent de dévier sur le chemin de Saint-Pierre et le chemin Prélafont, des panneaux ou balises devront être mises en place afin de ralentir la vitesse des véhicules.

- **Accueil de Loisirs sans Hébergement** : Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que du 6 au 31 juillet 2016 le centre de loisirs itinérant se déroulera à l'école communale. Les modalités d'inscription seront communiquées ultérieurement.

- **Cinéma sous les Etoiles** : Séance programmée à Saint-Didier le lundi 29 août 2016 (film à définir ultérieurement).

- **Nettoyage des berges de l'Ardèche** : samedi 9 avril 2016.

- **Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals** : jeudi 14 avril 2016 à 20 h 00 à la salle polyvalente de Saint-Didier.

- **Dates de réunion** :

Lundi 14 mars 2016	20 h 00	CCAS
Lundi 21 mars 2016	18 h 00	Commission finances
Lundi 4 avril 2016	20 h 30	Conseil municipal (vote des budgets) Puis commission communication

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.
A Saint Didier sous Aubenas, le 11 mars 2016

Le Maire,
Richard MASSEBEUF

